

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 décembre 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 représentants 44 voix  
 Nombre de membres présents : 19 représentants 24 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

**Délibération n° BS-2023/71**

**Objet : Fonctionnement du programme LEADER *Entre Lacs et Montagnes* pour les années 2023 et 2024**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
	EYMERY Clémentine
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert	GUSMEROLI Stéphane
WOLFF Corine	
	MOREL Véronique
	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BAABAA Jimmy	BELLINGHERY Éric
HABFAST Claus	DELCAMBRE Philippe
	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine
	MILLET Régine
	PICHON-MARTIN Bertrand
	SEGUIN Marie-José

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
	MICHALLET Bernard à Stéphane GUSMEROLI
	MONIN Michelle
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
	LAVAL Sylvain
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix

Votants (en voix) : 27  
 Exprimés (en voix): 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **Objet : Fonctionnement du programme LEADER *Entre Lacs et Montagnes* pour les années 2023 et 2024**

Depuis le 5 mai 2023, date de notification de la Région, le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « Leader » qui permet de soutenir des actions de développement rural.

Sur cette programmation 2023-2027, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse porte le programme sur un nouveau territoire, allant d'Annecy à Voiron, et regroupant 5 anciens territoires LEADER.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, l'équipe d'animation et de gestion du programme est répartie entre plusieurs employeurs (structures porteuses des anciens programmes LEADER). Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse est en charge de la coordination du programme.

### **DESCRIPTIF DE L'OPERATION**

Il s'agit du financement du poste de coordinatrice du programme LEADER, ainsi que des frais annexes à la mission de coordination (cotisation aux réseaux, réalisation d'un site internet et de supports de communication)

#### **Principales missions liées à la coordination :**

- Piloter la phase de conventionnement avec la Région et les territoires partenaires
- Animer et coordonner l'équipe LEADER
- Organiser et animer les réunions du Comité de Programmation, du COTECH et des Rencontres Territoriales LEADER – en concertation avec l'équipe LEADER
- Participer à l'organisation et l'animation des Comités d'Auditions Territorialisés
- Organiser les Appels à Projets en lien avec les EPCI, le Comité de Programmation et l'équipe LEADER
- Être référent/e du GAL auprès de l'autorité de gestion, des autres territoires, des financeurs et partenaires
- Assurer le suivi et l'évaluation du programme
- Assurer la communication et valorisation
- Suivre et animer les projets de coopération et les projets transversaux
- Suivre la maquette financière - en supervision - afin de répondre à la Région et aux élus
- Participer aux réunions des réseaux
- Assurer une veille cohérente avec la stratégie Locale de Développement du GAL tout au long de la programmation
- Soutien ponctuels à l'animation territoriale et à la gestion du programme

### PLAN DE FINANCEMENT - 2023

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges (0,8 ETP du 5 mai au 31 décembre 2023 / coût forfaitaire programme LEADER)	29 004,35 €	Europe Leader (80%)	27 844,18 €
Coûts indirects et déplacements	5 800,87 €	Parc (20%)	6 961,04 €
<b>Total</b>	<b>34 805,22 €</b>	<b>Total</b>	<b>34 805,22 €</b>

### PLAN DE FINANCEMENT - 2024

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges (0,95 ETP annuel / coût forfaitaire programme LEADER)	52 190,11 €	Europe Leader (80%)	54 970,50 €
Coûts indirects et déplacements	10 438,02 €	Parc (20%)	13 742,63 €
Adhésion aux réseaux	1 250 €		
Création d'un site internet et de supports de communication	4 835 €		
<b>Total</b>	<b>68 713,13 €</b>	<b>Total</b>	<b>68 713,13 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision,**

Ainsi fait et délibéré le 13 décembre 2023,  
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **14 DEC. 2023**

